

Sérum

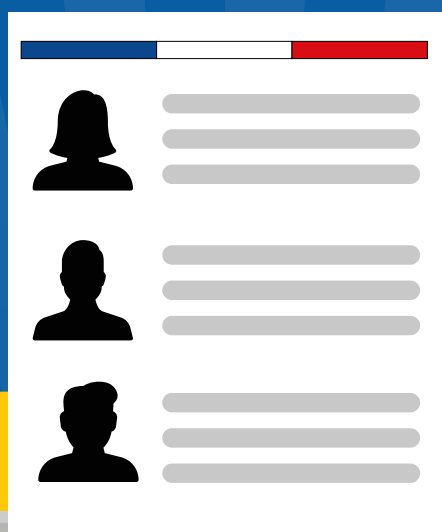
LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Oct. | Nov. | Déc. 2021 | **gratuit**

n°68

FNESI

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



> RETOUR SUR
Le Congrès National
de Marseille p.6

> VOS DROITS
Les personnes en situation
de handicap en formation p.15

> ENSEIGNEMENT
L'infirmier-ère
en pratique avancée
aux urgences p.20



ETUDIANTS,
préparez votre retraite
dès votre entrée à l'hôpital, et profitez de

+ de liberté

le moment venu

Plus d'infos : crh.cgos.info

Avec la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, vous êtes libre :

Pendant la vie active :

- de choisir un taux de cotisation adapté à votre budget.
- d'utiliser votre épargne retraite pour l'achat de votre résidence principale.*
- de faire des économies d'impôts chaque année.*

Le moment venu, à la retraite :

- de récupérer votre épargne retraite comme vous le souhaitez.



Capital



Rente



«Cagnotte»

ou

une combinaison
de 2 ou 3 de ces possibilités.*

C.G.O.S
action sociale & solidaire

*Selon conditions contractuelles et la législation fiscale en vigueur.
C.G.O.S, association loi 1901, déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris. Allianz Vie Société anonyme au capital de 643 054 425 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances. 340 234 962 R.C.S Nanterre. Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative.

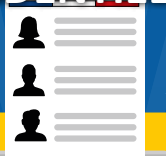
**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** des Hospitaliers
Le Plan Liberté du C.G.O.S

1^{ER} PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
Les élections CROUS
- > 5 FNESI
Les référentiels réseau : un accompagnement au quotidien
- > 6 RETOUR SUR
Congrès National de Marseille
- > 8 DOSSIER

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



- > 14 EVENT TOP/FLOP
Le Week-End de Formations des Administrateur.ice-s
- > 15 AFFAIRES SOCIALES
Les repas à 1 euro
- > 16 VOS DROITS
Les personnes en situation de handicap en formation
- > 17 BOITE À OUTILS
Organiser un CARE ou un WEFR
- > 18 INTERNATIONAL
Doctorant.e en Sciences Infirmières ?
- > 19 DANS VOTRE ASSO
Les « Seringues de Nevers » réalisent une action de distribution alimentaire
- > 20 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
L'infirmier.ère en pratique avancée aux urgences
- > 21 CULTURE
Les illuminations du 8 décembre à Lyon
- > 22 INNOVATION SOCIALE
Lutte contre la précarité menstruelle
- > 23 DIVERTISSEMENT
Le Salon infirmier 2021

édito



L'année 2022, une année remplie de santé, de bien-être et de réussite.

L'ensemble du Bureau National se joint à moi et souhaite à vous et vos proches une très belle année 2022. Nous espérons qu'elle sera placée sous le signe du renouveau et que vous pourrez vous y épanouir pleinement.



Mathilde Padilla, présidente de la FNESI

Les élections CROUS

Du 6 au 10 décembre 2021 ont eu lieu les élections étudiantes des 26 CROUS (Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires). Dans chacun d'eux, 7 représentant·e·s des étudiant·e·s ont été élu·e·s.

QUE FAIT UN·E ÉLU·E CROUS ?

Pendant 2 ans, les élu·e·s étudiant·e·s siégeront au conseil d'administration ainsi que dans les différentes commissions de leur CROUS. Ils-elles feront valoir les droits des étudiants sur tous les sujets qui les concernent : attribution des aides sociales, politiques du CROUS en termes de logement, de restauration ou de vie étudiante de manière plus générale.

Parmi ces 7 élu·e·s étudiant·e·s, l'un·e d'entre eux-elles sera élu·e Vice-Président·e étudiant·e, il-elle sera l'interlocuteur·ice principale de l'équipe du CROUS.

MAIS, À QUOI SERT UN CROUS ?

- **La restauration :** Le CROUS a permis aux étudiant·e·s de bénéficier de repas complets à la tarification sociale de 3 € 30 et de 1 € pour les étudiant·e·s boursier·ère·s.

- **Le logement :** Les CROUS sont les gestionnaires des résidences universitaires, celles-ci ont un loyer généralement inférieur à celui du marché de l'immobilier. Ils sont accessibles à tous les étudiant·e·s avec une priorité d'attribution qui se base sur des critères sociaux. Pour faire ta demande de logement CROUS, il faut dès le mois de mai remplir un *Dossier Social Etudiant*.

- **L'aide sociale :** tous les CROUS emploient des assistant·e·s sociale avec qui tu peux prendre rendez-vous que

Les CROUS ont 7 missions

ce soit pour obtenir une aide financière ou pour tout autre accompagnement concernant une problématique sociale ;)

- **La culture :** Tout au long de l'année, les CROUS organisent de nombreux événements culturels eux-mêmes ou en collaboration avec d'autres acteurs. Par ailleurs, saches que plusieurs concours nationaux de créations étudiantes y sont organisés chaque année. Si tu as la fibre artistique, n'hésite surtout pas à t'inscrire !

→ *En tant qu'association tu peux également demander une subvention auprès d'un fond spécifique qui s'appelle le Cultur Action.*

- **Les jobs étudiants :** les CROUS proposent des emplois compatibles avec ton emploi du temps étudiant et tes partiels !

- **L'accueil des étudiants étrangers :** et oui, cette mission bien que peu connue

appartient également aux CROUS qui sont chargés de l'accueil des étudiants venant étudier en France.

- **Les bourses étudiantes :** malheureusement si tu n'habites pas en Normandie tu ne pourras pas demander de bourse au CROUS, celles-ci étant gérées par ta région. Cependant, la FNESI milite depuis de nombreuses années pour que la gestion de nos bourses soit assurée par les CROUS.

Comme tu peux le voir, les CROUS sont chargés de nombreuses missions qui concernent les étudiant·e·s au quotidien. Si tu rencontres un quelconque problème concernant les sujets que nous venons d'aborder, ou que tu as en tête des projets pouvant être financés par ton CROUS, n'hésite pas à contacter la nouvelle équipe d'élu·e·s étudiant·e·s !

Soël Jaegle, Vice-président en charge des affaires sociales.



Les référentiels réseau : un accompagnement au quotidien



À quoi peut bien servir un-e référent-e réseau ?
Pas de panique, je vous explique ça tout de suite !

Les associations adhérentes et administratrices de la FNEFI (Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières) ont l'opportunité de collaborer avec une personne du bureau national nommée référent-e de leur association.

Cette personne aura pour rôle de répondre à toutes les questions qu'ils-elles pourraient se poser. En effet, parmi les 16 personnes engagées auprès du bureau national, chacun-e d'entre nous est référent-e d'une région spécifique et d'associations en particulier.



A QUOI SERT CE-TTE RÉFÉRENT-E ?

C'est "une personne ressource" pour les associations qui travaillent avec elle sur leurs problématiques, leurs projets et leurs besoins en formation. L'accompagnement apporté est un accompagnement spécifique à tout le bureau de l'association. L'idée est que le-la référent-e réseau soit présent-e pour eux. On a tous-toute eu ce moment, en commençant à organiser un événement (WEI, soirée, collecte, vente...), où l'on s'est dit "je ne sais même pas par où commencer". Et bien, votre référent-e, lorsque vous êtes administrateur-riche-s de la FNEFI est là pour vous aider !

Quelque soit l'heure ou le jour, il-elle n'est qu'à un message de vous ! Sa mission première est de discuter régulièrement avec vous de vos projets, de vos craintes, de vos réussites, par appel ou par message. Ainsi, vous pourrez organiser ensemble des rencontres, des temps de travail ou des temps juste de cohésion.

EN RÉSUMÉ LE RÔLE D'UN-E RÉFÉRENT-E RÉSEAU C'EST QUOI ?

- Être présent-e pour votre association
- Répondre à vos questions
- Vous accompagner dans la mise en place de vos projets
- Venir à votre rencontre dans votre ville et même dans votre IFSI
- Assister à vos événements

Tout simplement, il-elle est là dans les bons comme les mauvais moments de votre mandat !

Ça vous a donné envie d'envoyer votre demande d'adhésion pour devenir administrateur-riche de la FNEFI ? Toujours pas ? Bon ok je vais trouver encore mieux!

QUI DE MIEUX QU'UN-E ESI (ÉTUDIANT-E EN SCIENCES INFIRMIÈRES) POUR COMPRENDRE UN ESI ?

Toutes les questions que vous vous posez, d'autres se la posent ou se la sont posée

avant vous. Certes, les vieux-eille-s de votre IFSI ou de vos associations ont peut-être la réponse mais retrouver leurs noms ou leurs contacts, peut prendre beaucoup de temps. Avec un-e référent-e réseau de la FNEFI, à la moindre question, il suffit d'envoyer un petit message pour avoir des infos au goût du jour et complètes...

Alors, conquis-e ? Il faut, car là j'ai abattu toutes mes cartes ! Mais, au-delà de vous avoir conquis-e, j'espère que vous saisissez mieux le rôle d'un "référent-e réseau" qui peut souvent être assez difficile à percevoir ou à comprendre au premier abord. Je vous dis donc à très bientôt lors d'un déplacement réseau !

Si toutefois il vous reste encore des questions, envoyez un mail à : reseau@fnesi.org

Amandine DUVAL,
Trésorière en charge du Réseau

Congrès National de Marseille

Comme vous le savez, du 30 septembre au 3 octobre 2021 a eu lieu le Congrès National Anniversaire des 20 ans de la FNE SI. Des étudiant-e-s mais également des ancien-ne-s membres du bureau national sont venu-e-s de toute la France pour participer à cet évènement et ainsi à l'avenir de la FNE SI ! Entre formations, assemblée générale et gala, ce week-end a été riche en débats et en émotions !

ZOOM SUR LES TABLES RONDES

Différentes tables rondes se sont déroulées lors de ce congrès, abordant des thématiques importantes quant à notre profession et à notre formation. La première intitulée « *Quelles formations pour les étudiant-e-s en soins infirmiers de demain* » et la deuxième « *Les sciences infirmières, un pas en avant vers la reconnaissance indispensable d'une profession en manque d'attractivité ?* ».

Différent-e-s acteur-ric-e-s de la formation sont intervenu-e-s au côté de la nouvelle présidente de la FNE SI, Mathilde Padilla :

- François COURAUD, conseiller scientifique auprès de la directrice générale de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation,
- Karen INTHAVONG, Coordinatrice Générale de l'Offre des soins de l'APHM,
- Michèle APPELSHAUSER, Présidente du CEFIEC,
- Aurélie BIANCARELLI-LOPES, Adjointe à la Mairie de Marseille en charge de la Recherche, Vie étudiante et Enseignement Supérieur,
- Amélie ROUX, Responsable du Pôle Ressources humaines à la Fédération Hospitalière de France,
- L'Association Addiction,
- Nadine URBAN, Cadre Formatrice à La Croix Rouge Marseille.

Nous tenions à remercier l'ensemble des personnes qui sont intervenues lors de ces tables rondes afin de discuter et d'échanger sur ces questions cruciales autour de notre formation.

ZOOM SUR LA FORMATION

Lors de ce week-end, les étudiant-e-s ont été informé-e-s et formé-e-s sur des thématiques actuelles. Entre lutte contre les discriminations, handicap, élections, aides sociales et autres sujets primordiaux, les ESI ont pu échanger et débattre afin de se co-enrichir.

ZOOM SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette assemblée a été marquée par plusieurs temps forts : la structure a changé de nom devenant à présent la Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières. L'ancien bureau national a démissionné et le nouveau bureau a été élu. Des moments riches en émotions ont été vécus, notamment avec le bilan moral de Bleuenn LAOT, présidente sortante de la FNE SI.

La liste "Engagement et solidarité : des valeurs fondamentales pour un réseau uni face à l'avenir" menée par Mathilde PADILLA a été élue. Une nouvelle page se tourne dans l'immense livre de la FNE SI...

ZOOM SUR LE GALA

Organisé dans le magnifique palais de la bourse de Marseille, ce gala anniversaire nous a permis de rencontrer des personnes ayant marqué l'histoire de la FNE SI avec notamment, une des membres du



Une belle soirée de Gala des 20 ans

tout premier bureau de la fédération. Une occasion en or, chargée de sens, nous permettant de nous rappeler notre histoire et nos combats..

EN CONCLUSION

Ce congrès anniversaire, premier évènement en présentiel depuis deux ans, fût marqué par des instants riches en cohésion, soulignant notre esprit d'appartenance envers notre belle fédération.

Nous avons d'ailleurs profité de cette forte cohésion pour lutter ensemble et à notre façon contre le cancer du sein, au travers de cette jolie photo.



Naiza Savignat, attachée de presse en charge de la lutte contre les discriminations





Abonnez-vous à **Secours Mag** !

Le magazine 100 % secours,
soins d'urgence et de la prévention

Retrouvez tous les deux mois :

Secours du monde • Débats • Études scientifiques
Marché • Techniques d'urgence • Paroles de victime
Geste à la loupe • Histoire • Enquêtes • Immersion



 secoursmag.fr



Institut
Catholique
de Rennes

En convention avec

le cnam
Bretagne

Licence Pro TIM

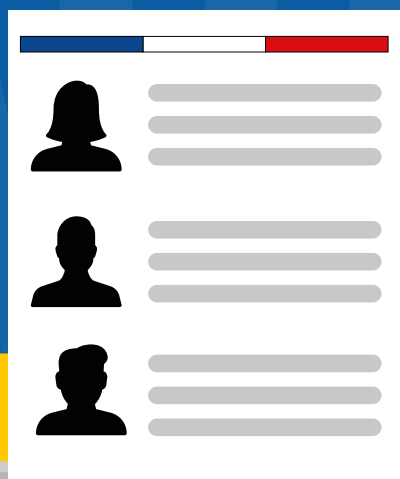
(Formation par alternance)
Technicien de l'Information Médicale

MASTER Droit et Gestion de la Santé

(Formation initiale ou en **alternance**)
Direction d'établissements sanitaires
et médico-sociaux



www.icrennes.org - Campus de Ker Lann



LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles se tiendront au mois d'avril 2022, ce sont des élections importantes pour la France et ses citoyen·ne·s. Revenons sur leurs modalités et les enjeux qu'elles représentent.

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le·la Président·e de la République est élu·e au suffrage universel direct par les électeur·rice·s français·e·s lors de l'élection présidentielle. Le suffrage universel direct est un mode de vote où les citoyen·ne·s de plus de 18 ans, élisent eux-même directement le ou la candidat·e de leur choix.

La plupart des élections se déroulent sur 2 tours. Mais, il peut arriver qu'un·e candidat·e soit élu·e dès le premier tour. Pour cela, le·la candidat·e doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. C'est-à-dire qu'il·elle doit obtenir plus de la moitié de l'ensemble des bulletins de vote déposés dans l'urne.

Si aucun·e candidat·e n'est élu·e à l'issue du 1^{er} tour, les deux candidat·e·s ayant rassemblés le plus de voix se présentent au second tour, qui a lieu 2 semaines plus tard. Le·la gagnant·e est alors celui·celle qui a remporté le plus de voix.

Le mandat d'un·e Président·e de la République a une durée de 5 ans et est renouvelable une fois.



ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET V^e RÉPUBLIQUE

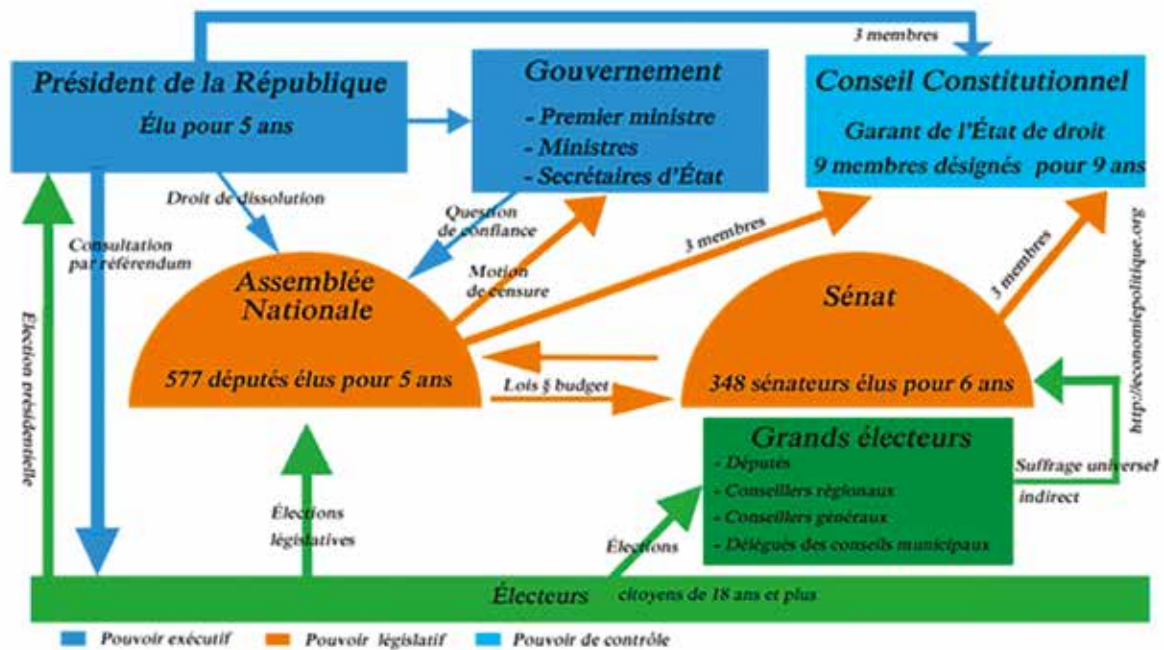
Les modalités des élections présidentielles et l'autorité du.e de la Président.e de la République sont régies par un texte de loi : La Constitution.

Une constitution est un ensemble de lois qui régit le fonctionnement d'un État. Ce texte de loi a pour but de garantir les droits fondamentaux des citoyen.ne.s et d'organiser la séparation des pouvoirs. En France, la Constitution de la V^e République a été adoptée le 28 septembre 1958.

MAIS, À QUOI SERT UN-E PRÉSIDENT-E ?

- Le ou la président.e de la République est le-la chef-fe de l'État et du pouvoir exécutif. Il.elle a plusieurs missions :
- Il-elle veille au respect de la constitution
 - Il-elle nomme ses ministres
 - Il-elle est garant-e de l'indépendance de la justice.
 - Il-elle est le chef.fe des armées
 - Il-elle a le droit de dissoudre l'Assemblée nationale s'il-elle le souhaite ou n'est pas en accord avec cette dernière.
 - Il-elle promulgue les lois votées par le parlement.
 - Il-elle peut organiser des référendums
 - Il-elle exerce seul-e les pleins pouvoirs en cas de menace sur son pays.

Les institutions de la V^e république



Liste des Présidents de la V^e République

À SAVOIR : En 2000, à la suite du référendum sur le quinquennat présidentiel organisé par le président Jacques Chirac, la durée du mandat présidentiel est ramenée de sept à cinq ans (loi constitutionnelle no 2000-964 du 2 octobre 2000)

- Emmanuel Macron : mandat en cours
- François Hollande : 2012 - 2017
- Nicolas Sarkozy : 2007 - 2012
- Jacques Chirac : 1995 - 2007
- François Mitterrand : 1981 - 1995
- Valéry Giscard d'Estaing : 1974 - 1981
- Georges Pompidou : 1969 - 1974
(fin de mandat prématurée pour cause de décès)
- Charle De Gaulle : 1959 - 1969

LES DATES À AVOIR EN TÊTE

- Dimanche 10 Avril 2022** : premier tour des élections présidentielles.
- Dimanche 24 Avril 2022** : deuxième tour des élections présidentielles.

LA PLACE DES ÉTUDIANTS INFIRMIER·ÈRE

Ecologie, coût de la vie, santé, enseignement supérieur, logement, emplois font partie des sujets qui sont abordés à chaque élection présidentielle. Ce sont des thématiques qui touchent au quotidien les étudiant.e.s.

Le "nouveaux" référentiel des études en soins infirmiers de 2009 commence à avoir des rides, et nos indemnités de stage sont toujours inférieures à celles versées dans les autres formations. Dans ce contexte, il est primordial que nous saisissons l'opportunité que représentent les élections présidentielles. En effet, un.e étudiant.e qui vote est un.e étudiant.e qui fait entendre sa voix et qui a le pouvoir de faire évoluer les décisions politiques.



LES PARTIS POLITIQUES ET LES CANDIDATS

Mais c'est quoi au juste un parti politique ? C'est une association organisée qui rassemble des citoyen.ne.s uni.e.s par une philosophie ou une idéologie commune. En France, les partis politiques se créent librement. L'activité politique peut s'exercer dans différentes organisations (associations, groupements politiques, clubs de réflexion, etc.). Un parti politique est une association loi 1901.

Zoom sur les différents partis politiques français :

Extrême droite : *Debout la France, Rassemblement National, Les Patriotes.*

Droite : *Les Républicains, UMP, Agir, la droite constructive.*

Centre : *Modem, UDI, La république en marche (LREM).*

Gauche : *Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts*

Extrême gauche : *Parti Communisme Français, la France insoumise, NPA (nouveau parti Anticapitaliste)*

COMMENT SE DÉROULE LE SCRUTIN ?

Chaque commune française comporte un ou plusieurs bureaux de vote. Les citoyen.nes sont réparti.e.s dans un bureau de vote en fonction de l'endroit où ils.elles sont inscrit.es sur la liste électorale.

Toutes les élections françaises ont lieu sur une journée. En métropole, cette journée est le dimanche. Chaque bureau de vote est obligatoirement composé d'un.e président.e, d'au moins deux assesseur.euse.s et d'un.e secrétaire. Les assesseurs et secrétaires sont choisis parmi les électeur.rice.s de la commune. Ils.elles assurent la bonne tenue du scrutin et veillent au respect du code électoral. Après la clôture du scrutin, le bureau procède au dénombrement des émargements, à l'ouverture de l'urne et vérifie que le nombre des enveloppes correspond à celui des émargements. Ensuite a lieu le dépouillement des bulletins de vote et le décompte des suffrages.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter aux élections présidentielles il faut remplir plusieurs conditions : être âgé.e d'au moins 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.

Pour pouvoir participer au vote dans sa commune, il est nécessaire d'être inscrit.e sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, il faut contacter la mairie de sa commune qui indiquera les démarches à suivre. Pour les personnes venant d'avoir 18 ans ou ayant déménagé, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à 10 jours avant le premier tour de l'élection.

À SAVOIR : Le jour du vote, il faut se rendre à son bureau de vote avec une simple pièce d'identité. La carte d'électeur.ice n'est pas obligatoire.



ET SI JE NE SUIS PAS LÀ LE JOUR DU VOTE ?

Pas de panique ! Si un.e électeur.ice ne peut pas se rendre au scrutin le jour de l'élection, il.elle peut voter par procuration.

Cela permet qu'une autre personne vote à sa place. Attention, la personne à qui l'électeur.ice donne procuration doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que lui.elle. Pour faire procuration de son vote à quelqu'un.une, il faut effectuer quelques démarches. Un formulaire doit être rempli en ligne ou dans un commissariat de police ou de gendarmerie. Puis il faut ensuite se rendre là aussi au commissariat de police ou de gendarmerie.

NB : Lorsque que l'on est absent.e aux Conseil d'administration ou aux Assemblées générale de la FNESI, là aussi on peut faire procuration et il n'y a besoin de se rendre nul part pour ça ;)

VOTE BLANC, VOTE NUL, ABSTENTION QUELLE EST LA DIFFERENCE ?

Voter blanc c'est déposer dans l'urne électorale soit une enveloppe vide, soit une enveloppe comportant un bulletin avec aucun nom de candidat.e écrit dessus. Les votes blancs sont décomptés mais ne sont pas pris en compte dans le résultat final des élections.

Voter nul c'est déposer dans l'urne électorale un bulletin déchiré ou annoté. Concrètement, le bulletin est reconnaissable par un signe distinctif. Le vote nul n'est lui aussi pas pris en compte dans le résultat final des élections.

L'**abstention** désigne le fait de ne pas participer au vote du tout.



ET LA FNESI DANS TOUT CA ?

La FNESI est entièrement investie sur la question électorale. Dans ce sens, au sein du bureau national 2021-2022, travaillent un vice-président en charge des stratégies électorale et une vice-présidente en charge des politiques jeunesse.

Le métier d'infirmier-ère est en proie à de nombreuses difficultés et les étudiant.e.s en soins infirmiers ont été fragilisés.e-s par la crise sanitaire. Ce contexte renforce notre volonté de faire comprendre aux étudiant.e-s en sciences infirmières les enjeux des votes et l'importance d'y participer. Nous savons que la politique est un domaine qui peut être difficile à appréhender. Ainsi, la FNESI souhaite par le biais d'infographies, de vidéos simplifiées ou de formations expliquer le fonctionnement de la vie politique française aux étudiant.e-s en sciences infirmières.

Enfin, en tant qu'association représentative de plus de 100 000 étudiants en sciences infirmières, la FNESI souhaite saisir l'opportunité que représentent les élections pour promouvoir et faire avancer les sciences infirmières.

FNESI

ET APRÈS ?

Les élections législatives se tiendront quelques semaines après les élections présidentielles 2022, les dimanches 12 et 19 juin 2022. Elles ont lieu tous les 5 ans et ont pour objectif d'élire au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Cette institution représente le pouvoir législatif français. Son rôle est de discuter et voter les lois françaises.

*Manon MOREL, Vice-Présidente en charge des Politiques Jeunessees
Caroline BARTEL, Vice-Présidente en charge de la Culture et des Publications
Romain BRUN, Vice-Président en charge du suivi des élu.e.s*

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DES EXPERTS CONNUS
ET RECONNUS

7^e ÉDITION

UN SALON NATIONAL
& INTERNATIONAL



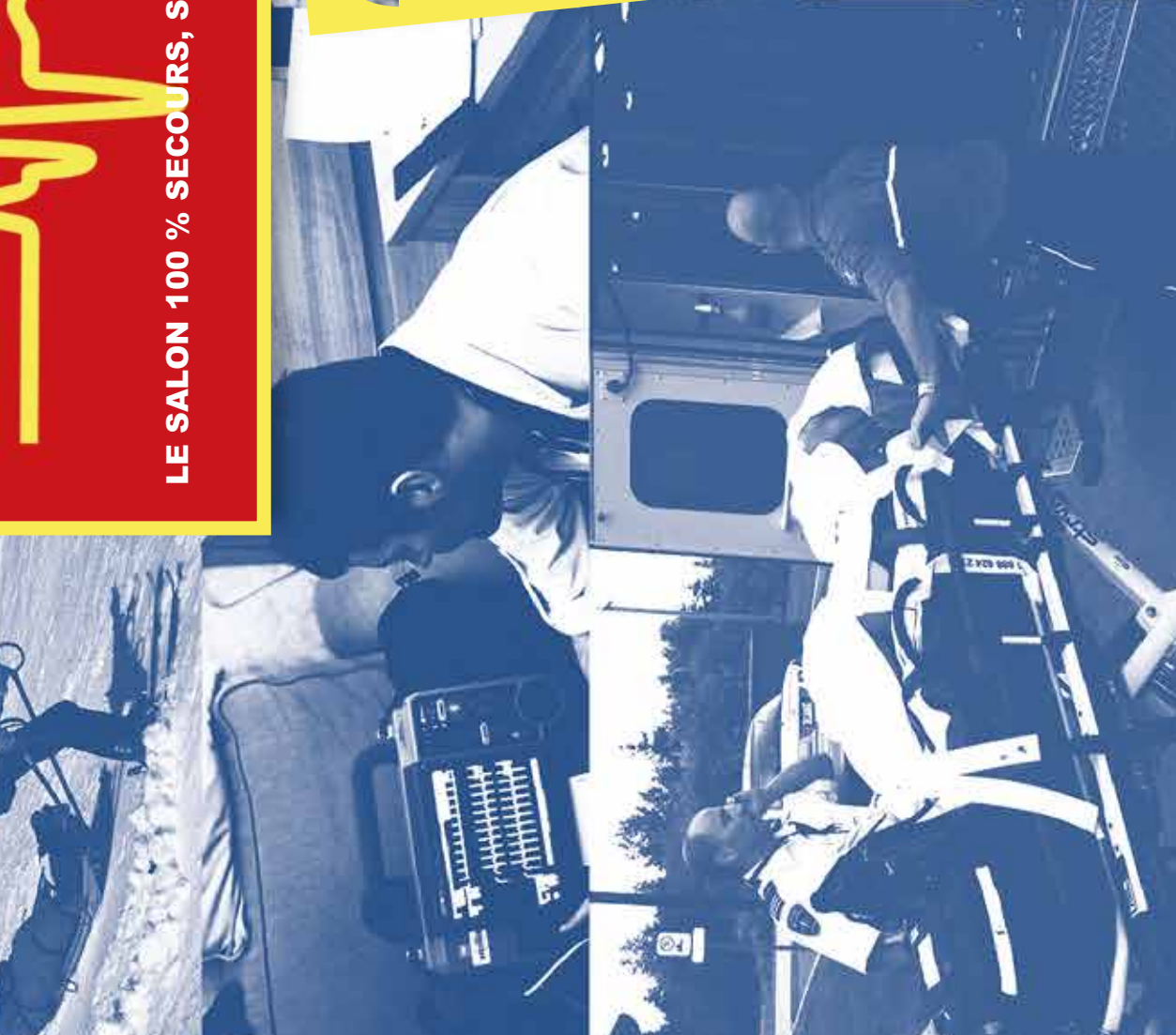
SECOURS



expo

LE SALON 100 % SECOURS, SOINS D'URGENCE & PRÉVENTION

2022
10 au 12 mars
Paris Expo,
Porte de Versailles



WWW.SECOURS-EXPO.COM



Le WEFA

Le WEFA (Week-End de Formations des Administrateur-ice-s) était l'événement de cette fin d'année.

Nous avons été accueilli dans la belle ville de Rouen par les assos BDE inf rouen, ARESIS et FEDER. 40 administrateur-ice-s sont réuni-e-s, ils-elles ont pu se former, débattre et administrer notre fédération. Un mois après le congrès national c'était aussi l'occasion de nous retrouver et de vivre des moments de cohésions forts.



Top !

LES OPF

Les Opérations Présentation de la FNESI ! L'équipe nationale de la FNESI a réalisé un grand nombre d'OPF en ce début d'année scolaire. Le but ? Aller à la rencontre des étudiant-e-s en soins infirmiers dans leurs IFSI partout en France et leur présenter notre fédération. Assurément de beaux moments d'échange !



Flop...

ÉLECTIONS CROUS

Suite à la non considération des ESI par les CROUS et les universités, lors des élections CROUS de décembre 2021, un très grand nombre d'ESI à Paris et à Lyon notamment n'étaient pas inscrit-e-s sur les listes électorales. Ils-elles n'ont donc pas pu voter alors que c'est un droit.



En bref

CHANGEMENT

Depuis octobre 2021, la FNESI s'appelle la Fédération nationale des étudiant-e-s en sciences infirmières. Et, oui car en plus de représenter les étudiant-e-s en soins infirmiers, la FNESI représente désormais les étudiant-e-s infirmier-ère en pratique avancée, de bloc opératoire, anesthésiste et puériculteur-ice, un changement cohérent avec l'évolution de notre profession et de notre fédération.



Hugo TONTI, Vice-Président en charge de la formation
Caroline BARTEL, Vice-présidente en charge de la culture et des publications

Les repas à 1 euro



En janvier 2021, afin de lutter contre la précarité étudiante exacerbée par la crise sanitaire, le dispositif des repas à 1 euro a été étendu à tous·toutes les étudiant·e·s universitaires. Les boursier·ère·s en bénéficient déjà depuis septembre 2020. Cette mesure a été appliquée dans tous les CROUS de France.

La baisse tarifaire de 1€ s'applique sur les formules à 3,30€. Un·e étudiant·e peut acheter jusqu'à deux repas par jour. La démarche peut s'effectuer dans l'un des 750 établissements de point de vente que compte le Crous : Resto'U ou Cafétéria. Mais également dans les établissements conventionnés avec un CROUS

1 EURO POUR UN·E ÉTUDIANT·E·S EN SOINS INFIRMIERS ?

Les étudiant·e·s en soins infirmiers également étudiant·e·s universitaires peuvent aussi prétendre aux repas à 1€ sous les mêmes conditions. Cependant, il existe un frein au bénéfice de ce dispositif. En effet lorsque l'IFSI est trop éloigné des RU (Restaurant Universitaire) ou d'un lieu de restauration conventionné l'étudiant ne peut de fait pas bénéficier d'un repas à tarification sociale.

Depuis septembre 2021, le dispositif des repas à 1€ pour tous les étudiant·e·s a pris fin. Cependant, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, a annoncé le maintien des repas à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s ou en situation de précarité. Pour les autres, c'est donc le retour des repas à 3,30€. Cette mesure a été dictée par une nécessité pour les CROUS de

survivre, leur financement étant trop faible pour permettre que le dispositif des repas à 1€ bénéficie à tous les étudiant·e·s. Le repas à 1€ n'étant qu'une mesure "Cache Misère". La FNESI et la FAGE demandent par ailleurs une réelle refonte du système d'aides sociales actuel et donc du système de bourses.

COMMENT BÉNÉFICIER DES REPAS CROUS À 1€ ?

Si je suis boursier en formation sanitaire et sociale :

Pour bénéficier des repas Crous à 1€, les étudiant·e·s en Soins Infirmiers n'ont aucune démarche à faire, leur statut de boursier·ère étant normalement enregistré par l'université

lors de l'inscription universitaire. Concernant les positions de la FNESI sur la question des sites n'ayant pas d'accès nous t'invitons à lire notre contribution sur le conventionnement des lieux de restauration !

Si je suis en situation de précarité :

Il te faut passer par un·e assistant·e social pour bénéficier du dispositif des repas à 1 € sans être boursier·ère. Tout au long de l'année tu peux faire une demande de rendez-vous en ligne sur le site internet de ton CROUS. Attention cependant, tous les CROUS ne proposent pas la prise de rendez-vous en ligne. Tu devras dans ce cas prendre directement contact avec le service social de ton CROUS de rattachement.



La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé le maintien des repas à 1€ pour les étudiant·e·s boursier·e·s ou en situation de précarité.

Pour cela, 3 choix s'offrent à toi, passer par mail, appeler directement ou alors te rendre sur place ! Dans ce dernier cas, il existe même certains créneaux disponibles pour des rendez-vous d'urgence. Renseigne-toi sur le site internet de ton CROUS pour plus de détails.

Kilian ALLIGNET, Vice-Président en charge de l'innovation sociale et du tutorat
Soel Jaeggle, Vice-Président en charge des affaires sociales.

Les personnes en situation de handicap en formation



Depuis quelques années, la FNEI tend à se professionnaliser sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, que ce soit au sein de son réseau ou de ses événements. Qu'en est-il vraiment de l'inclusion au sein de notre formation ?

LA NOTION DE HANDICAP

La notion de handicap fait souvent écho à nos expériences personnelles et aux représentations que l'on peut en avoir.

Un handicap se définit comme *"toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant"*.

On ne parle plus de personne "handicapée" mais de personnes en "situation de handicap".

Dans la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", appliquée par les départements, ressort trois axes principaux :

- le principe de solidarité et d'égalité de traitement par l'accès au droit commun,
- le principe de compensation,
- le principe d'accessibilité.

Dans la notion d'inclusion, la personne occupe dans la société une place adaptée à sa situation. Elle ne souffre ni d'obstacle, ni de discrimination. Le concept d'inclusion doit être appliqué par tous et toutes et pour tous et toutes.

La loi du 5 août 2015 garantit elle l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux établissements recevant du public, aux transports publics, aux bâtiments d'habitation et enfin à la voirie. Elle renforce aussi l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap.

Le handicap ne s'arrête pas à la représentation de la personne en fauteuil roulant. Gardons en tête que 80% des handicaps sont invisibles. Par ailleurs, la majorité des situations de handicap est provoquée par des accidents de la vie.

La FNEI veut sensibiliser son réseau mais aussi tou-te-s les acteur-ric-e-s de notre formation. Dans ce sens, nous collaborons avec la Fédé 100 % Handinamique, notamment sur les thématiques de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle avec un Handicap.

Nous travaillons également sur la déconstruction des préjugés et l'inclusion au sein des milieux associatifs.

Suite à différents travaux menés par les étudiant-e-s du réseau de la FNEI, nous avons rédigé :

La contribution "L'inclusion dans la formation en soins infirmiers"

Elle regroupe les différentes positions de la Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières sur la thématique du handicap au sein de notre formation et de la vie étudiante en général.



Parce que nous voulons que notre formation se déroule au mieux pour tout-e-s les étudiant-e-s quels qu'ils soient, nous futur-e-s professionnel-le-s de santé, formons-nous au handicap et à l'inclusion !

Laurianne Larssonneur, secrétaire générale en charge de l'enseignement supérieur

Organiser un CARE ou un WEFR

Organiser un événement à l'échelle régionale vous semble totalement en dehors de vos capacités ? Pas de panique, après cet article vous aurez les clefs en mains pour tout affronter !

KÉSAKO ?

Déjà, commençons par la base... **CARE/WEFR ? Mais que peuvent donc signifier ces termes ?** Un CARE est un Congrès d'Accompagnement Régional des Élu-e-s. C'est un week-end au cours duquel les élu-e-s de votre région peuvent se former à leurs rôles et leurs missions. Un WEFR est un Week-end de Formation Régional, c'est un week-end où les étudiant-e-s de votre région ont la possibilité de se former sur toutes sortes de thématiques qui concernent le cadre de notre formation ou du monde associatif. Ces deux week-end sont organisés par des associations locales avec le soutien de la FNESE.



LE RÉTROPLANNING

Maintenant que nous sommes tous-toutes au clair sur les termes, faisons un point complet sur les choses importantes auxquelles vous devrez penser pour organiser un événement de folie. Tout d'abord, votre meilleur ami dans cette folle aventure sera le rétroplanning. **C'est quoi un rétroplanning ?** Un rétroplanning est un document dans lequel sera inscrit toutes les choses qui doivent être faites, avec leurs échéances et la personne qui en est responsable. Dans ce tableau doit donc apparaître plusieurs points clefs tels que...

TABLEAU RÉTROPLANNING

- **Lieu de formation** : recherche (en précisant les horaires et le nombre de personnes), combien ça va coûter, la réservation, la validation des devis.
- **Les repas** : qu'est-ce qui va être mangé pendant les différents repas du week-end ? Combien ça va coûter, la réservation, la validation des devis.
- **La formation** : prendre contact avec la FNESE formation@fnesi.org pour regarder ce sur quoi vous pourriez être formés en fonction de ce que vous souhaitez et des formations existantes, définir la date et surtout qui vient vous former (la FNESE, votre Fédération de territoire...)
- **Le logement** : les gens habitent-ils trop loin pour rentrer dormir chez eux durant la formation ? Si oui, d'autres personnes habitant plus près peuvent-elles les accueillir ? Sinon, prévoir un logement.

Une fois que vous aurez planifié tout ça, vous saurez combien ça va vous coûter. Il vous faudra donc réaliser le Budget Prévisionnel (BP) pour analyser les coûts que l'événement va engendrer et donc savoir combien d'argent vous devrez trouver grâce à des subventions ou des partenaires.

Puis, vous devrez créer un dossier de présentation du projet, un dossier qui reprend la totalité du projet, la présentation de votre association, le planning et le budget prévisionnel. En dernier lieu, il faudra mettre en place un planning de staff pour savoir exactement qui fait quoi à quel moment. Ce planning sous forme d'un grand tableau vous permettra d'organiser le mieux possible le week-end et d'éviter les couacs.

Et voilà, après avoir lu cet article, vous connaissez toutes les étapes pour organiser un super week-end de formation dans votre région. Alors si tu es étudiant-e, élu-e ou associatif, n'hésites plus et contacte-nous pour qu'on organise ensemble un week-end riche en formations, en cohésion et en rencontres... Tout ça dans ta ville !

*Amandine DUVAL Trésorière en charge du Réseau
Romain BRUN VP en charge de l'accompagnement des élu-e-s*

Doctorant.e en Sciences Infirmières ?

Ces dernières années, on a beaucoup parlé des masters qu'il était possible d'effectuer après l'obtention de son diplôme d'état en soins infirmiers. Mais, qui dit master dit doctorat. En effet celui-ci s'inscrit dans la suite logique du master. Pourtant en France on parle très peu du doctorat en sciences infirmières ce qui n'est pas forcément le cas à l'étranger. Réalisons un tour d'horizon de ce qui est fait dans les autres pays.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN SCIENCES INFIRMIÈRES

L'objectif de ce cursus est de développer les connaissances en sciences infirmières en lien étroit avec les milieux cliniques, de manière à pratiquer et à renouveler les soins sur des bases scientifiques. La création du doctorat en sciences infirmières a pour objectifs prioritaires de :

- Développer les connaissances en sciences infirmières
- Réfléchir les soins sur des bases scientifiques
- Développer des programmes de recherche clinique en soins

QUI PEUT ACCÉDER À CETTE FORMATION ?

Cette formation s'adresse aux titulaires d'une maîtrise/ master, ou de son équivalent, soit en sciences infirmières soit dans un domaine connexe comme les sciences cliniques, la santé publique, les sciences de l'éducation, l'épidémiologie, l'anthropologie et la sociologie.

OÙ FAIRE UN DOCTORAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES ?

On recense actuellement dans le monde 43 universités proposant des doctorats en Soins infirmiers :

CANADA - Montréal :

Université de Montréal, Université McGill / Québec : Université Laval / Sherbrooke: Université de Sherbrooke.

Au terme de ce programme, vous serez en mesure de collaborer au développement de la discipline infirmière, et sa capacité à offrir des réponses aux besoins de santé de la population. Durée du programme de doctorat : 8 sessions à temps complet réparties sur 4 ans. Un cheminement à temps partiel est également possible.

SUISSE - Genève/Lausanne :

Le doctorat en sciences infirmières est rattaché à l'IUFERS. L'Université de Lausanne devient ainsi la deuxième université dans le monde francophone à offrir un tel programme.

Par exemple, l'IUFERS en Suisse a décidé, en concertation avec les milieux professionnels et académiques concernés, de regrouper les forces et les expertises en privilégiant trois grands domaines de recherche :

- le vieillissement de la population
- la santé mentale
- les situations critiques de soins.

D'autres pays non francophones, proposent aussi des doctorats en sciences infirmières, tel que :

- Thaïlande avec la "Chulalongkorn University" à Bangkok,
- Royaume-Uni avec la "Queen's University Belfast",
- États-Unis à San Francisco / University of Texas à Arlington / Fairfield / Salt Lake City / San Diego / Seattle / ...
- Afrique du Sud à l'University of Johannesburg
- Taïwan
- Australie à Cooranbong,
- Kazakhstan à Nur-Sultan.

Alexandrine LEFEVRE-GAILLARD
Vice-présidente en charge des Perspectives
Professionnelles et de l'Orientation



Anecdote : Les plus ancien-ne-s docteur-e-s datent de l'année 1993, ils sont Canadiens.



Les «Seringues de Nevers» réalisent une action de distribution alimentaire

L'alimentation représente une dépense à la fois importante et indispensable dans le budget des étudiant·e·s. Pourtant, nous savons que certain·e·s en situation de précarité sont parfois, et au détriment de leur santé, obligé·e·s de renoncer à se nourrir correctement. Aujourd'hui nous rencontrons Lison, qui, grâce à une opportunité, a pu mettre en place avec le bureau de son asso une action de distribution alimentaire.

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Lison, je suis étudiante en troisième année à l'IFSI de Nevers en Bourgogne et suis présidente de l'association les *Seringues de Nevers*.

Peux-tu nous parler de la distribution alimentaire mise en place dans ton IFSI ?

En novembre, les pompier·ère·s de la caserne de Saint-Elois ont organisé une collecte essentiellement alimentaire en faveur des victimes des inondations du Var qui ont eu lieu à ce moment-là. Les gens se sont vraiment mobilisés ce qui a entraîné un surplus de denrées. Connaissant



les difficultés financières que peuvent rencontrer les étudiant·e·s, surtout après la crise sanitaire, les pompier·ère·s nous ont contactés pour savoir si nous voulions organiser une distribution alimentaire avec les produits qui leur restaient.

Comment s'est déroulée la distribution concrètement ?

Il a fallu s'organiser assez rapidement. L'IFSI a accepté de nous prêter une salle. Les membres du bureau des *Seringues de Nevers* se sont porté·e·s volontaires pour assurer la distribution. Nous avons choisi d'ouvrir la collecte à tous les étudiant·e·s infirmier·ère·s sans conditions de ressources. Les étudiant·e·s ont pu se fournir en pâtes, riz, semoule, lait, œufs, céréales... À la fin de la journée, il nous restait encore beaucoup de denrées alimentaires non distribuées. Nous avons décidé de les donner à d'autres associations étudiantes pour qu'elles puissent elles aussi organiser une distribution alimentaire.

Quels retours avez-vous eu ?

La distribution a eu énormément de succès auprès des étudiant·e·s qui sont venus en grand nombre. Beaucoup nous ont dit être surpris·e·s et content·e·s de cette initiative

car grâce à elle, le mois a été moins difficile financièrement.

Penses-tu que la précarité alimentaire est un problème chez les étudiants ?

Oui et en plus de ça, c'est un sujet très tabou chez les étudiant·e·s qui n'osent pas vraiment en parler. Lors de la collecte certains participant·e·s venaient nous voir assez gêné·e·s. Ce n'est pas facile de dire à soi-même et aux autres qu'on n'a pas les moyens de manger comme on devrait.

Et maintenant ?

La distribution a eu lieu seulement une fois, nous n'avons pas pour projet d'en réaliser une à nouveau. Mais elle nous a permis de nous rapprocher d'autres associations étudiantes de Nevers. Ensemble et toujours dans le but de lutter contre la précarité alimentaire, nous avons réussi à obtenir des tarifs adaptés au budget des étudiant·e·s dans un restaurant de la ville. Nous avons aussi des projets en commun : participation à la création d'une maison de l'étudiant·e, projet de mise en place d'une épicerie solidaire. L'année s'annonce chargée !

Caroline BARTEL, Vice-Présidente en charge de la Culture et des Publications



L'infirmier·ère en pratique avancée aux urgences

Le 25 octobre 2021 est paru le décret légiférant la profession d'infirmier·ère en pratique avancée (IPA) aux urgences.

CONTEXTE

Depuis sa création, la FNESI revendique l'intégration universitaire des sciences infirmières pour garantir le droit à la poursuite d'études, l'accès aux services universitaires, la reconnaissance et la valorisation de notre formation et de notre profession, l'accès à la recherche et à l'évolution de notre filière.

Revenons sur la création de la poursuite d'études IPA.

HISTORIQUE

→ **2011** : Le rapport Berland a démontré que le transfert de compétences et la délégation des tâches des médecins aux infirmier·ère·s sont efficaces et améliorent le suivi des patient·e·s atteints de pathologies chroniques.

→ **2014** : La notion de "pratique avancée" apparaît dans la Stratégie Nationale de Santé et dans le Plan Cancer. On parle alors d'infirmier·ère clinicien·ne réalisant des pratiques dites avancées notamment dans le domaine de l'oncologie.

→ **2016** : En janvier, la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire), intègre la notion de "pratiques avancées".

→ **2017** : L'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population, le virage ambulatoire et l'explosion des maladies chroniques appellent à une réorganisation du système de santé. Dans le Plan d'Accès aux Soins, l'IPA apparaît comme la solution adaptée aux nouveaux enjeux du système de santé.

→ **2018** : Rentrée de la première promotion d'étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratiques avancées pouvant étudier l'une des 4 mentions suivantes :

- Oncologie, hématologie
- Néphrologie, dialyse, maladie rénale chronique
- Psychiatrie et santé mentale
- Pathologies chroniques stabilisées

→ **25 octobre 2021** : Décret relatif à l'exercice de la profession d'infirmier·ère en pratique avancée dans le domaine des urgences. A cela s'ajoute l'arrêté fixant les situations cliniques dans lesquelles l'IPA mention urgences intervient.



L'IPA urgences

- participe sur décision du médecin de structure d'urgence et sous sa conduite au diagnostic et à la prise en charge des urgences vitales ou complexes pour les motifs de recours et les situations cliniques graves ou complexes suivants : cardio-circulatoire, gynéco-obstétrique, intoxication, neurologie, ophtalmologie, pédiatrie, psychiatrie, traumatologie...

- est compétent·e dans la prise en charge d'un patient·e et l'établissement de conclusions cliniques si un médecin de la structure d'urgence intervient au cours de la prise en charge, pour les motifs de recours et les situations cliniques de moindre gravité suivants : cardio-circulatoire, infectiologie, neurologie, ophtalmologie, ORL / Stomatologie, psychiatrie, respiratoire, traumatologie...

La formation d'IPA peut être accessible en formation initiale ou en formation continue, tout dépend de l'université. Lors de la première année, les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée étudient un "tronc commun".

En deuxième année, ils choisissent une mention (vulgairement appelée spécialité) qui regroupe maintenant 5 possibilités ! A l'issue de la formation, ils obtiennent un "Grade Master".

Laurianne Larsonneur, secrétaire générale
en charge de l'enseignement supérieur

Les illuminations du 8 décembre à Lyon



Du 8 au 11 décembre 2021 a lieu la Fête des Lumières. Cet évènement est une vitrine pour la capitale des Gaules mais aussi pour les associations lyonnaises. Mais au fait ? Qu'est ce que c'est la Fête des lumières ?

NAISSANCE DE LA TRADITION

En 1168, une église dédiée à la Vierge est construite sur la colline de Fourvière à Lyon, elle accueille les vœux des habitants.

Sur cette même colline, Fabisch réalise en 1850 une statue de la vierge. L'inauguration prévue le 8 décembre est contrariée par le mauvais temps : les autorités religieuses sont sur le point d'annuler l'évènement. Finalement le ciel se dégage... Mais, spontanément, les lyonnais disposent des bougies à leurs fenêtres et à la nuit tombée, la ville entière est illuminée ; l'église de Fourvière apparaît alors dans la pénombre. Ce soir-là, une véritable fête est née !

Depuis, le 8 décembre et durant 4 jours, les lyonnais-e-s déposent des lumignons à leurs fenêtres. Ils-elles parcourent les rues de la ville afin d'admirer les installations et les spectacles de lumières car depuis 1989, c'est l'ensemble du patrimoine lyonnais qui est mis en lumière.



“Ce projet lors de la Fête des Lumières est très important pour nous et pour les étudiants, on est très contents d'avoir été choisis par la mairie. Ce sera l'occasion d'investir pour la création d'une troisième AGORAé.”

Coline, Présidente de GAELIS

LES LUMIGNONS DU COEUR

La Fête des Lumières est aussi l'occasion de parler des Lumignons du Coeur. L'idée ? chaque année une association dont la ville de Lyon souhaite mettre en avant les actions est sélectionnée. 20.000 lumignons sont gravés aux couleurs de l'association choisie et de la ville. Ils sont vendus et les fonds récoltés sont reversés à l'association. Les lumignons sont ensuite disposés sur une fresque lumineuse géante.

Cette année GAELIS (Groupement des Associations et Élus étudiants Lyonnais et Solidaires) la Fédération représentant les étudiant-e-s Lyonnais a été choisie.

“L'intérêt de cet évènement pour GAELIS c'est de sortir des carcans habituels et de faire rayonner nos actions auprès de la jeunesse, d'être vu du grand public et des pouvoirs publics lyonnais. C'est une chance incroyable de parler de nos actions et d'aller au contact des lyonnais”

Coline, Présidente de GAELIS



Pour échanger avec GAELIS et les soutenir retrouvez leur stand Place des Jacobins !

En plus des classiques lumignons, il sera possible de soutenir GAELIS grâce aux e-lumignons, des dons en ligne !

Les fonds récoltés seront investis dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante sur le territoire lyonnais. GAELIS dispose déjà de 2 AGORAé qui sont des épiceries où les étudiant-e-s en situation de précarité peuvent acheter à prix réduit des denrées alimentaires et de la vie courante.

Lors de la crise sanitaire notamment, GAELIS s'est mobilisé pour répondre à la grande précarité des jeunes lyonnais-e-s. Ouvrir une troisième AGORAé permettra d'investir le centre ville et de rendre celle-ci encore plus accessible aux bénéficiaires.

Laurianne Larsonneur, secrétaire générale en charge de l'enseignement supérieur

Lutte contre la précarité menstruelle

La précarité menstruelle désigne le manque d'accès à des protection menstruelles. Ce manque est essentiellement dû à des difficultés financières. Il peut être total, la personne n'a aucun accès à des protection périodique, ou partiel, la personne n'y a pas accès en quantité suffisante. Pour pallier ce problème, nombreuses sont les personnes ayant recours à des protections de fortune : chaussettes, éponges, papier hygiénique, coton, etc. Autant de solutions inadaptées qui peuvent leur faire courir des risques graves sur leur santé.

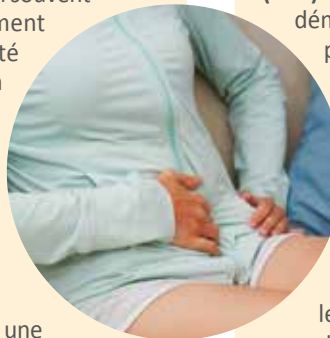
Quelques chiffres et énormément de conséquences

En sachant qu'une personne menstruée aura environ 400 cycles au cours de sa vie, aujourd'hui, sur 800 millions de personnes ayant leurs règles chaque jour, c'est plus de 500 millions qui connaissent la précarité mensuelle. **En France, ces difficultés touchent entre 1,7 et 2 millions de personnes menstruées.** Par conséquent, selon un sondage de l'IFOP (Institut français d'Opinion Publique), 8% avouent ne pas changer de protections aussi souvent qu'il le faudrait.

D'après le Gouvernement, la précarité menstruelle entraîne en plus des risques pour la santé, d'importantes répercussions psychologiques et professionnelles chez les personnes concerné-e-s. A cela, bien souvent s'ajoutent des conséquences insidieuses. Car actuellement la pression sociale entourant les victimes de la précarité menstruelle est telle, qu'elle mène parfois à la dépression ainsi qu'à l'exclusion sociale.

En plus d'être un enjeu de santé, c'est un véritable enjeu d'égalité des chances et de solidarité. À savoir qu'énormément de collégien-ne-s, lycéen-ne-s et étudiant-e-s sont directement impacté-e-s dans leur réussite scolaire à cause de cette précarité.

Autrement dit, l'achat de protections périodiques représente une source d'inégalités majeure. Le tabou des règles a aussi longtemps été responsable du tabou de leur coût. Le combat contre la précarité menstruelle passe donc par plusieurs phases : initialement de santé publique, elle renforce aussi l'inégalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'interroge sur la justice sociale.



On ne s'en tamponne pas !

Le choc toxique staphylococcique est une maladie aiguë grave pouvant survenir au cours des règles lors d'utilisation de dispositifs vaginaux (tampons, coupes menstruelles, etc.) chez des patient-e-s souvent jeunes, en bonne santé et porteur-se-s de cette bactérie.

Une nouvelle étude des Hospices Civiles de Lyon (HCL) identifie plusieurs facteurs de risque. Elle démontre notamment que le port de tampon pendant plus de 6h ou au cours de la nuit est associé à un risque plus élevé de syndrome de choc toxique.

L'Inserm explique que les **signes cliniques** se manifestent par une forte fièvre, des symptômes qui rappellent ceux de la grippe ou de la gastro, ou encore des éruptions cutanées. Mais dans les cas les plus extrêmes, le choc toxique peut entraîner une défaillance des organes, un coma, voire le décès (attention cela reste rare).

Règlementaire mon cher Watson

Pour lutter contre cette précarité à ton échelle, tu peux essayer de mettre en place des distributeurs gratuits dans ton asso/ IFSI en collaboration avec la direction ! **Aussi, si tu le peux :** prends plusieurs protections sur toi au cas où (même si tu n'es pas concerné-e par la menstruation). Essaie également d'être vigilant-e et ne pas avoir de jugement quand une personnes menstruée évoque ça.

Manon MOREL, Vice-Présidente en charge des Politiques Jeunes



LIBÉRER LA PAROLE SUR LES RÈGLES NON D'UNE PIPE !

Le Salon infirmier 2021



L'édition 2021 a eu lieu du 8 au 10 novembre 2021, porte de Versailles à Paris.

C'est un temps fort pour la profession infirmière, qui se développe d'années en années. Les différentes disciplines y sont représentées: IBODE (infirmier.ère de bloc opératoire diplômé.e d'état), IADE (Infirmier.ère Anesthésiste Diplômé.e d'Etat), puéricult.eur.ice.s, cadres de santé, IPA (Infirmier.e.s de Pratique Avancé), mais aussi les étudiant.e.s en sciences infirmières. Tout.e.s exercent dans différents secteurs, et dans différentes villes de France. C'est une belle occasion pour rencontrer et échanger avec des professionnel.le.s venant de tous les horizons.

Depuis plus de 30 ans, tous les acteur.ice.s du parcours de soins de la profession infirmière (professionnel.le.s soignant.e.s, cadres de santé exerçant en secteur privé et en secteur public, libéral ou association) partagent leurs expériences sur l'évolution de leur profession et sur le système de santé en général.



Le Salon infirmier en quelques chiffres...

c'était 100 exposant.e.s
plus de 10 000 visiteur.euse.s,
des conférences, des formations,
des tables rondes et plus de
100 intervenant.e.s

Cette année, la présidente de la FNESI, Mathilde PADILLA a organisé et participé à la conférence : *Hôpital Aimant, quelle attractivité pour les hôpitaux ?*

Les conférences et ateliers ont été organisés autour de quatre thématiques générales :

- > CURSUS INFIRMIER ET FOCUS MÉTIER
- > RECHERCHES EN SCIENCES ET SOINS INFIRMIERS
- > PRATIQUE QUOTIDIENNE ET PRATIQUE CLINIQUE
- > MANAGEMENT ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL / RECRUTEMENT



Si cet évènement pique ta curiosité, tu peux consulter son site : www.saloninfirmier.fr

Les personnel.le.s hospitaliers ont montré.e.s et démontré.e.s leur réactivité, leur professionnalisme ainsi que leur agilité pour faire face aux vagues successives de la crise COVID. Divers textes de lois et circulaires ont vu le jour depuis, ayant pour objectif « de donner du sens, de la reconnaissance, des compétences et de l'engagement... », force est de constater que depuis quelques mois on assiste à une fuite des infirmier.e.s des structures hospitalières. Selon l'ordre infirmier, cette crise a donné l'envie de changer de métier à 40 % des infirmier.ère.s. Comment rendre nos établissements hospitaliers plus attractifs ? Se pose également la question de la fidélisation des professionnel.le.s, pourquoi faire et comment le faire ? De plus, la FNESI était présente durant toute la durée du "Salon infirmier". Le bureau national y a même tenu un stand. L'objectif ? Représenter et rencontrer les étudiant.e.s en sciences infirmières mais également continuer à faire connaître la FNESI et ses missions auprès de tout.e.s !

Sinon, rendez-vous en novembre 2022, pour la prochaine édition. Et toi, est-ce que t'y viendras ?

Marine ANDRÉ, Secrétaire Générale Adjointe en charge des Partenariats et
Alexandrine LEFEVRE-GAILLARD, VP Perspectives professionnelles et Orientation



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

**Engagés depuis 35 ans
aux côtés des agents
du secteur public
pour réaliser leurs projets**



ANNIVERSAIRE

35 ANS



RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

